

Sections locales d'étudiants

University of Alberta ESA, Student Local No 1
University of Calgary ESA, Student Local No 2
Red Deer Polytechnic EUS, Student Local No 3
University of Lethbridge EUS, Student Local No 4
Medicine Hat College EUS, Student Local No 5
Concordia University of Edmonton ESS, Student Local No 6

La Société des étudiants en pédagogie de la Faculté Saint-Jean No 7 (La SEP)

Northwestern Polytechnic ESA, Student Local No 8

Keyano College ESA, Student Local No 9

Mount Royal University EUS, Student Local No 10

Grant MacEwan University EUS, Student Local No 11

Ambrose University ESA, Student Local No 12

King's University ESA, Student Local No 13

St Mary's University ESA, Student Local No 14

Sections locales d'étudiants



Les termes de genre masculin utilisés pour désigner fonctions et collectivités s'appliquent à toute personne, quelle que soit son identité de genre ou son expression de genre. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.



Barnett House

Edmonton : 780-447-9400

Sans frais en Alberta : 1-800-232-7208

Fax : 780-455-6481

11010 142 Street NW, Edmonton T5N 2R1

Southern Alberta Regional Office (SARO)

Calgary : 403-265-2672

Sans frais en Alberta : 1-800-332-1280

Fax : 403-266-6190

350, 6815 8 Street NE, Calgary T2E 7H7

Site Web www.teachers.ab.ca



The Alberta Teachers' Association

Que sont les sections locales d'étudiants?

Les sections locales d'étudiants sont des sous-groupes que l'ATA soutient afin d'offrir des services aux étudiants en éducation. L'ATA gère 14 sections locales d'étudiants affiliées à une université ou à un collège offrant un programme qui mène à l'obtention d'un diplôme en éducation.

Comment devenir membre d'une section locale d'étudiants?

Si vous êtes étudiant en éducation et inscrit à plein temps à un programme de premier cycle menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement, vous remplissez les conditions d'adhésion requises. Néanmoins, pour adhérer à une section locale d'étudiants, vous devez d'abord être membre de l'association des étudiants en pédagogie ou de la société d'étudiants de premier cycle en éducation de l'université ou du collège que vous fréquentez.

Pour cela, vous devrez payer une somme nominale dont 1 \$ sera directement versé à l'ATA qui, en échange, vous inscrira automatiquement à la section locale d'étudiants de votre campus.

Quels sont les avantages d'appartenir à une section locale d'étudiants?

L'adhésion à une section locale d'étudiants vous donne droit à :

- recevoir diverses publications de l'ATA, notamment l'*ATA News* et l'*ATA Magazine* qui traitent de sujets d'actualités qui préoccupent les étudiants en éducation de toute la province;
- accéder aux ressources de la bibliothèque de l'ATA, à des services de référence et à des articles de périodique à partir du catalogue numérisé de la bibliothèque de l'ATA;
- adhérer GRATUITEMENT à tous les conseils de spécialistes de l'ATA;
- adhérer à une organisation professionnelle;
- solliciter des conseils et avis sur des questions d'ordre professionnel;
- siéger au comité exécutif de votre section locale, et par conséquent à assister, en automne, au Congrès annuel des sections locales d'étudiants organisé par l'ATA pour aider les membres des comités exécutifs à s'acquitter de leurs tâches.

Quels autres services, l'ATA offre-t-elle aux étudiants?

En plus d'organiser et de gérer 14 sections locales d'étudiants, l'ATA fait le nécessaire pour que les membres de son personnel exécutif se rendent dans les universités et parlent aux étudiants sur des sujets tels les droits, rôles et responsabilités professionnelles des enseignants. L'ATA veille aussi à inviter des conférenciers à parler aux étudiants lors d'événements liés au domaine de l'éducation qu'il s'agisse d'événements organisés par les étudiants ou présentant un intérêt pour eux.

Où puis-je trouver davantage de renseignements?

Toute question d'ordre général sur les sections locales d'étudiants devrait être adressée au secteur Emploi et bien-être :

Courriel : tes@ata.ab.ca

Téléphone : 780-447-9400 (Edmonton);
1-800-232-7208 ailleurs dans la province.